



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2019-4-4-4

Séance du vendredi 5 avril 2019

PLAN SENIOR 2019 : NOUVELLES AIDES FINANCIERES POUR L'ADAPTATION DU LOGEMENT DES BENEFICIAIRES DE L'ALLOCATION PERSONNALISEE A L'AUTONOMIE

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

M. BIHL, Mme BOHN, M. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mmes HELDERLE, JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHITTLY, TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à M. BIHL.
M. DELMOND donne procuration à Mme GROFF.
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.
M. JANDER donne procuration à Mme DREXLER.
Mme MILLION donne procuration à M. SCHITTLY.
Mme SCHMIDIGER donne procuration à M. WITH.
M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.
M. VOGT donne procuration à Mme VALLAT.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement,
- VU les délibérations du Conseil départemental n° CD-2018-6-4-1 et n° CD-2018-6-10-1 du 14 décembre 2018 portant sur la Politique de la Solidarité,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2019-2-4-1 du 15 mars 2019 approuvant le principe de la création d'un fonds d'Adaptation Du Logement et donnant délégation à la Commission Permanente pour créer ce fonds,
- VU le règlement financier départemental,

VU l'avis favorable de la 4e Commission -Solidarité et Autonomie- lors de sa séance du 22 mars 2019,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ✓ Crée un fonds d'aides extra-légales pour l'Adaptation Du Logement (ADL) des bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie,
- ✓ Approuve le règlement d'attribution des aides correspondantes joint en annexe 1 à la présente délibération,
- ✓ Approuve la fiche dédiée du Règlement Départemental d'Aide Sociale (RDAS) jointe en annexe 2 à la présente délibération,
- ✓ Habilité la Présidente du Conseil départemental, sur le fondement des articles L. 111-4, L. 121-1 et L. 121-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles, à octroyer cette prestation d'action sociale facultative, dans les conditions et selon les modalités fixées dans le règlement d'attribution des aides et dans la nouvelle fiche RDAS ci-annexés,
- ✓ Autorise la Présidente du Conseil départemental, en cas de non réception de la facture acquittée des travaux dans le délai défini, à prendre une décision réduisant ou annulant la subvention au bénéficiaire, et par dérogation au règlement financier, à effectuer des paiements sur présentation de factures non acquittées,
- ✓ Approuve la dépense correspondante maximale pour 2019 de 600 000€, qui sera prélevée au Programme I211, Chapitre 204, Fonction 538, Nature 20421 du Budget départemental,
- ✓ Approuve le rephasage des crédits en fonction de la non consommation d'une année sur l'autre,
- ✓ Autorise la Présidente du Conseil départemental à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce dispositif facilitant les projets d'Adaptation Du Logement.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité